

DEPARTEMENT AVEYRON
COMMUNE ALMONT LES JUNIES

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

L'an deux mille vingt, le dix juillet à onze heures, zéro minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous
la présidence de Monsieur Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. BOUTARIC Hervé – M. RAYNAL Patrick - Mme GRIALOU Christine - M.
KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe - - M. RICCI
Hervé - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : Néant

Date de convocation et d'affichage : 01.07.2020.

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mise en place du bureau électoral :

M. Bruno CAVAINAC, Maire ;

M. LAQUERBE Olivier a été désigné en qualité de secrétaire.

Les onze conseillers municipaux déclarés présents, la condition de quorum est remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau
électoral est présidé par le maire, ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers
municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du
scrutin, à savoir M.MALASSAENET Philippe, M. RICCI Hervé, M. BOUTARIC Hervé,
M.LAQUERBE Olivier.

Conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire un délégué
et trois suppléants.

ELECTIONS DES DELEGUES

Candidat : CAVAINAC Bruno

PROCLAMATION DES RÉSULTATS :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Majorité absolue :	6
Suffrages obtenus :	11

M. Bruno CAVAINAC a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTIONS DES SUPPLEANTS

Candidats : M. RICCI Hervé ; M. RAYNAL Patrick ; Mme GRIALOU Christine.

PROCLAMATIONS DES RESULTATS :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Majorité absolue :	6
Suffrages obtenus :	
M. RICCI Hervé	11
M. RAYNAL Patrick	11
Mme GRIALOU Christine	10

Mrs RICCI, RAYNAL et Mme GRIALOU ont été proclamé élus au 1^{er} tour de scrutin et ont
accepté le mandat.

Procès verbal dressé et clos le vendredi 10 juillet à douze heures.

Le Maire

Le secrétaire

Les deux conseillers municipaux les plus âgés-----les deux conseillers municipaux les plus
jeunes.

